

13 déc 2013 -12:26

Appartient à [Conseil des ministres du 13 décembre 2013](#)

Fonds de développement : souscription de certificats de développement

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la souscription de certificats de développement destinés au Fonds de développement de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO), pour un montant de 18,4 millions d'euros.

Grâce à ces apports, la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) pourra octroyer des crédits et d'autres formes de financement analogues, aux conditions du marché, à des sociétés du secteur privé de pays en développement. BIO a pour mission de favoriser la mise en place d'un secteur privé dans les pays en développement et émergents, pour les aider à accéder à une croissance et à un développement durables, dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire. Depuis 2010, BIO a étendu ses activités de soutien au secteur privé au financement de travaux d'infrastructure, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, durables et alternatives et des projets d'efficacité énergétique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11